



# **MICROTEL - MULTIMEDIA**



**Confédération Française des Fédérations et Associations de  
Microinformatique, Télématique, Réseaux et Multimédia.**

**33 Rue Saint Ausone 16000 ANGOULÊME ☎ ☒ 05.45.95.33.71**

**[Http://www.microtel.fr.eu.org](http://www.microtel.fr.eu.org)**

## **Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 6 Juin 1998 Vouneuil sur vienne (86)**

L'Assemblée Générale régulièrement convoquée conformément aux Statuts, s'est réunie à 17 heures, sous la Présidence du Président du Conseil d'Administration, le Secrétariat étant assuré par le Secrétaire du Conseil d'Administration.

### **1. RAPPORT MORAL 1997.**

Après vingt années d'existence, les clubs Microtel, Ademir et Amiposte-Télécom, dans un monde dominé par l'argent et le profit, constituent encore quelques espaces de liberté et de convivialité. Ils permettent à tous publics d'approcher les techniques du futur en proposant de partager des compétences, du savoir et des simples moments d'amitiés entre passionnés.

La Confédération Française MICROTEL - MULTIMEDIA c'est d'abord sur le terrain des associations dirigées par des bénévoles et des adhérents motivés.

Elle est constituée de trois Fédérations nationales : ADEMIR, AMIPOSTE - TELECOM et MICTOTEL, ainsi que neuf Fédérations Régionales, qui représentent près de cent vingt clubs et quatre mille adhérents.

Vingt ans après la création, les Clubs et Fédérations constituant MICROTEL - MULTIMÉDIA ont gardé leurs capacités de dynamisme et d'adaptation. C'est leur présence sur le terrain qui les caractérise, à travers le goût de la technique. Comme le montre la richesse et la variété des activités des Clubs, et l'aspect de cohésion sociale et de partage du savoir qu'ils mettent au service de ceux qui en ont grand besoin.

La Confédération est animée uniquement par une équipe de bénévole.

La Confédération assure la Responsabilité Civile de l'ensemble des adhérents, l'organisation des assemblées générales nationales, la diffusion d'informations, la répartition des aides aux clubs et fédérations et l'aide aux nouveaux Clubs.

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour coordonner le fonctionnement général et passer des conventions avec les différentes Fédérations.

Une convention a été passée avec L'Association Nationale du Cheque Vacances, ce qui permet aux associations d'accepter en paiement les chèques vacances moyennement seulement une commission ANCV de 1%. La Confédération assure l'interface avec l'ANCV.

L'annuaire des Clubs a été révisé en vue de son édition et il est mis à disposition sur Internet avec l'aide de Fédérations Régionales.

L'Assemblée Générale, qui réunit régulièrement plus de cent personnes pendant un week-end, facilite les rencontres, permet de montrer ce qui se fait dans les clubs et d'en discuter au sein d'ateliers.

C'est un moment fort dans la vie de Microtel. Le Conseil d'Administration veille particulièrement à son organisation avec le soutien des Fédérations et Clubs organisateurs sur le terrain. En 1997 elle s'est déroulée à Valence avec une participation intensive des clubs. L'assemblée générale Microtel - Multimédia coïncidait avec celles d'Ademir et de Microtel, ce qui permettait d'avoir la présence également motivée des clubs Amiposte-Télécom.

Cet événement se double traditionnellement de la remise des prix du concours du meilleur club Microtel qui souligne l'intérêt porté aux Clubs sur différents critères : la technique, la vie associative, la communication avec l'environnement et la gestion notamment.

Cette manière de faire se retrouve dans des occasions similaires avec les fédérations régionales (assemblées générales et manifestations spécifiques, organisées en Aquitaine, Normandie, Charentes-Poitou, Île de France, Lorraine et Rhône-Alpes notamment). Il en va de même pour les fédérations nationales affiliées. Le fameux Challenge Ademir, par exemple, a été remporté en 1997 à Valence par le club Microtel de Poitiers.

La communication s'appuie sur la « Lettre aux Clubs » qui est destinée à publier les informations des Clubs et Fédérations à destination de tous.

La fin du soutien financier de France Télécom à Microtel a entraîné des efforts de réduction des coûts de gestion et la disparition de l'emploi de permanents au sein de structures nationales.

Cette situation a amené le Conseil d'Administration à envisager de nouvelles formules de fonctionnement et des dispositions ont été mises en oeuvre pour permettre une gestion décentralisée des activités de coordination nationale, avec l'aide des Fédérations Affiliées et des Fédérations Régionales.

L'année 1997 a été une année de transition entre un fonctionnement avec des salariés et un fonctionnement uniquement assuré par des bénévoles.

Beaucoup d'efforts ont été faits et restent encore à faire, mais la voie tracée semble la bonne et l'implication des Administrateurs issus des fédérations nationales et régionales est un soutien important dans l'action.

Qu'est-ce que chacun d'entre nous, adhérents d'ADEMIR, AMIPOSTE et MICROTEL, avons nous apporté à notre Confédération et que pouvons nous encore apporter ? Telles sont les questions importantes.

Car en réalité la Confédération n'est pas une entité abstraite et idéalement généreuse, mais seulement l'addition de toutes nos bonnes volontés.

### **Première résolution :**

**L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité par 3602 voix le rapport moral 1997 présenté par le Président.**

<b>2. BUDGET PREVISIONNEL 1998</b> <b>ET BAREME DE COTISATIONS DE REFERENCES 1998/99</b>
---

L'année 1998 sera une année nouvelle dans la gestion du flux financier transitant au sein de la Confédération. En effet, des conventions se mettent en place et chacune des fédérations doit faire part de ses actions et de ses souhaits pour permettre une répartition équitable des aides.

Le Budget Prévisionnel tient compte de ces données. Il permettra une aide aux Fédérations et Clubs, une bonne organisation des Assemblées Générales, la gestion des adhésions, la communication. La part affectée à la gestion est la plus réduite possible, la part dédiée aux aides étant privilégiée.

Le Conseil d'Administration de la Confédération et en particulier son Bureau, s'efforceront de promouvoir les propositions faites par les fédérations et les clubs; ainsi que la création de clubs ou la constitution de nouvelles fédérations.

	Montants
<b>RECETTES</b>	
Reversements de cotisations	88 000,00
<b>Total</b>	<b>88 000,00</b>
<b>DEPENSES</b>	
Carnets d'adhésion	7 500,00
Planches d'étiquettes	400,00
Fournitures et Lettres Clubs	100,00
Total gestion et communication	8 000,00
Participation au frais du Congrès	20 000,00
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>28 000,00</b>
<b>Subventions d'équipement aux Fédérations et Clubs</b>	<b>60 000,00</b>
<b>Total</b>	<b>88 000,00</b>

# **BAREMES**

## **1 - COTISATIONS DE REFERENCE**

Les cotisations individuelles ci dessous, sont celles conseillées par la Confédération Française MICROTEL-MULTIMEDIA pour les adhérents de base des associations qui la compose.

**Pour l'exercice 1998/1999 (commençant le 1er Septembre 1998) les cotisations de référence sont les suivantes :**

<b>Cotisation " JEUNE "</b>	<b>(Adhérent jusqu'à 17 ans)</b>	<b>130,00 Francs</b>
<b>Cotisation " SPECIALE "</b>	<b>(Adhérent à partir de 18 ans, qui pour des raisons fixées par le club local, bénéficie d'une réduction de cotisation)</b>	<b>230,00 Francs</b>
<b>Cotisation " ADULTE "</b>	<b>(Adhérent à partir de 18 ans)</b>	<b>370,00 Francs</b>

*Elles peuvent être, éventuellement, modulées en fonction de dispositions prises par les associations de base, personnes morales, adhérentes à la Confédération Française MICROTEL-MULTIMEDIA.*

## **2 - REVERSEMENTS OBLIGATOIRES**

**Pour l'exercice 1998/1999 (commençant le 1er Septembre 1998)**

**En application des Statuts et du Règlement Intérieur, sauf Convention entre la Confédération et la Fédération chargée de percevoir les reversements de cotisations des associations de base, les reversements de cotisations des associations de base aux fédérations sont de 25 % de ces cotisations de référence, comme indiqué dans le barème ci-après.**

<b>Cotisation " JEUNE "</b>	<b>(Adhérent jusqu'à 17 ans)</b>	<b>32,50 Francs</b>
<b>Cotisation " SPECIALE "</b>	<b>(Adhérent à partir de 18 ans, qui pour des raisons fixées par le club local, bénéficie d'une réduction de cotisation)</b>	<b>57,50 Francs</b>
<b>Cotisation " ADULTE "</b>	<b>(Adhérent à partir de 18 ans)</b>	<b>92,50 Francs</b>

**Deuxième résolution :**

**L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le Budget prévisionnel 1998 et le barème de cotisations de références 1998/99 proposés par le Trésorier.**

### **3. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Liste des Candidats au Conseil d'Administration : Christian BILLAT, Claude BOREL, Gérald BORNON, Denis BURNEL, Michel CANAUX, Yves CARTERON, Jean-Jacques CHABERT, Yves JANIN, Eric LE FLOCH, Didier LINDEGGER, Dominique ROBECOURT, Jean SAQUET, Julien SPIESS, Placide ULLDEMOLINS.

**Troisième résolution :**

**L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité par 3602 voix moins 28 abstentions, la liste présentée.**

### **4. MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.1. DU REGLEMENT INTERIEUR.**

*Ancienne rédaction :*

Les cotisations de références pour tous les membres des associations adhérentes à la Confédération sont fixées par l'assemblée générale ordinaire de la Confédération qui a lieu chaque année, ou par les Fédérations Catégorielles ayant passé des conventions avec la Confédération.

*Nouvelle rédaction soumise aux suffrages :*

Les cotisations de références pour tous les membres des associations adhérentes à la Confédération sont fixées par l'assemblée générale ordinaire de la Confédération qui a lieu chaque année.

La fraction de cotisation reversée à la Confédération par les Fédérations est fixée par conventions établies entre la Confédération et les Fédérations.

Les conventions sont ratifiées par le Conseil d'Administration de la Confédération et des Fédérations.

A défaut de convention ratifiée entre la Confédération et une Fédération, la fraction de cotisation reversée par cette Fédération à la Confédération est de dix pour cent du montant des cotisations de références.

**Quatrième résolution :**

**Par 2747 voix pour, 594 voix contre et 291 abstentions; l'Assemblée Générale approuve la modification de l'article 3.1. du Règlement Intérieur.**

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est close à 19 heures.

Le Président :



Jean-Jacques CHABERT

Le Secrétaire:

Yves CARTERON